

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 février 1942

Demande déposée: 21 novembre 1940, 20 h. — Brevet enregistré: 31 octobre 1941.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH Co. S.A.,
Tavannes (Suisse).

Mouvement de montre à ancre.

Pour faciliter la fabrication des mouvements, ronds ou de forme des petites montres à ancre, on cherche à placer un rouage et plus particulièrement un échappement, 5 aussi grands que possible. Cette manière de faire, qui réduit le prix de revient de ces mouvements, a l'inconvénient de ne laisser subsister que peu d'assise à une partie des ponts, principalement à ceux qui servent de support aux pignons de seconde et d'échappement, et d'obliger, en conséquence, à placer 10 les vis de fixation de ces ponts à proximité immédiate du pourtour du mouvement. Dans ce cas, il est alors impossible de biseauter le 15 ou les ponts en question afin de permettre d'accentuer le biseau du fond de la boîte dans le but de faire paraître celle-ci moins haute et, par conséquent, plus jolie. Le biseau risque en effet de mordre partiellement au 20 moins dans la tête de ces vis.

Dans le but de remédier à cet inconvénient, la présente invention prévoit qu'au

moins le pont qui sert de support au moins à la roue d'échappement est délimité, extérieurement au mouvement, par une surface 25 située dans un plan plus rapproché de la platine que le plan dans lequel se trouve la surface délimitant extérieurement le pont qui supporte le pignon moyen avec sa roue.

Le dessin annexé représente, à titre 30 d'exemple, deux formes d'exécution d'un mouvement de montre selon la présente invention, les deux mouvements représentés étant supposés être des 8 $\frac{3}{4}$ lignes.

Les fig. 1 et 3 montrent chacune un mou- 35 vement de l'une des deux formes d'exécution, vu du côté des ponts.

Les fig. 2 et 4 sont des coupes développées correspondantes, et à plus grande échelle, passant par les pivots des pignons moyen, de 40 seconde et d'échappement.

L'échappement du mouvement de la forme d'exécution des fig. 1 et 2 étant de grandeur

normale, il est possible de maintenir le rouage par quatre ponts: le pont 1 sur lequel se trouve la couronne 3 et le rochet 3' supporte le barillet 2 et la grande moyenne ou roue de centre 4 avec son pignon 4', le pont 5 la roue moyenne 6 et son pignon 6', le pont 7 la roue de seconde 8 et le pont 9 la roue d'échappement 10. Le pont 11 sert de support au balancier 12.

La coupe de la fig. 2 dans laquelle on voit une partie de la roue de centre 4, la roue moyenne 6 et son pignon 6', la seconde 8 et la roue d'échappement 10 montre la position relative de la platine 13, dont le plan supérieur est en 13', et des trois planches de ponts 5, 7 et 9 supportant les trois derniers mobiles cités. Elle permet de se rendre compte que les ponts 7 et 9, dont le talon n'est pas visible, sont délimités, extérieurement au mouvement, par une surface située dans un plan plus rapproché de la platine que le plan dans lequel se trouve la surface délimitant extérieurement le pont 5, du pignon moyen 6'. Quant au pont 11, ou coq, visible seulement à la fig. 1, il occupe habituellement déjà un niveau inférieur et n'est, de ce fait, pas touché par la présente invention.

La distance des plans précités à la platine est déterminée par la taille du biseau pénétrant jusqu'en 14 dans le pont 1 et jusqu'en 15 dans le pont 5. Alors que cette pénétration est rendue possible par l'encombrement de la couronne et du rochet et par la position des vis de fixation 16 et 17 du premier et 18 du second de ces deux ponts, l'espace occupé par les roues de seconde et d'échappement 8 et 10 ayant obligé à placer les vis de fixation 19 et 20 des ponts correspondants relativement près du pourtour du mouvement, on voit qu'un biseau pénétrant dans ces ponts aussi en avant que dans les ponts 1 et 5 atteindrait la tête de ces vis. Il n'en est toutefois plus le cas par suite de l'abaissement du niveau desdits ponts, qui se trouvent situés suffisamment bas pour n'être que peu atteints par le biseau.

Dans ce cas, cet abaissement est réalisé en diminuant l'épaisseur des ponts de seconde et d'échappement. Mais il est évident qu'on peut obtenir le même résultat en conservant aux ponts leur épaisseur primitive, en les faisant prendre appui sur le fond d'un passage pratiqué dans la platine. On peut encore combiner les deux moyens, c'est-à-dire réduire l'épaisseur des ponts et faire ledit passage dans la platine.

Dans l'exemple des fig. 3 et 4, la roue de seconde et le balancier ont respectivement la même position que dans celui de la fig. 1, mais on y a placé, pour raison d'économie, un échappement correspondant à celui d'un mouvement $10\frac{1}{2}$ lignes, donc un échappement plus grand que normal. Cette manière de faire ne permet plus la construction d'un calibre ayant quatre ponts pour le rouage parce que la roue d'échappement passe le plus près possible du pourtour de la platine; cette dernière construction ne comporte plus que deux ponts: le pont 22 supportant le barillet 2, la roue de centre 4 et la moyenne 6, et le pont 23 servant de support à la roue de seconde 8 et à celle d'échappement 10. Le coq 24 supporte le balancier 12.

La fig. 4 montre que le pont 23 est délimité extérieurement, par une surface située dans un plan plus rapproché de la platine 13 que le plan dans lequel se trouve la surface délimitant extérieurement le pont 22. Cela fait que le biseau 27 du pont 22 n'atteint pas le pont 23, dont les vis de fixation 25 et 26 se trouvent plus près du bord que les vis 28 et 29 du premier pont cité.

Il existe enfin des constructions dans le genre de celle des fig. 1 et 2, mais où les ponts 5, 7 et 9 ou deux d'entre eux au moins sont réunis en un seul bloc, comportant au moins une fente, d'une certaine profondeur, donnant l'illusion qu'il y a plusieurs ponts disposés côte à côte. Dans de telles constructions, il serait par exemple parfaitement possible de faire arriver à des hauteurs différentes les surfaces délimitant extérieurement les parties censées représenter chacune un pont individuel.

L'ensemble des ponts pourrait enfin présenter des surfaces extérieures réparties dans plus de deux plans différents.

REVENDEICATION:

5 Mouvement de montre à ancre dont l'un des ponts au moins est biseauté de manière à permettre d'accentuer le biseau du fond de la boîte dans laquelle il est destiné à être introduit, caractérisé en ce qu'au moins le
10 pont qui sert de support au moins à la roue d'échappement est délimité, extérieurement au mouvement, par une surface située dans un plan plus rapproché de la platine que le plan dans lequel se trouve la surface déli-
15 mitant extérieurement le pont qui supporte le pignon moyen avec sa roue.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce que la distribution des sur-
20 faces extérieures des ponts sur plusieurs plans

est obtenue par une variation de l'épaisseur de ceux-ci.

2. Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce que la distribution des surfaces extérieures des ponts sur plusieurs plans est obtenue par une variation de la hauteur d'assise de ceux-ci.

3. Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce que la distribution des surfaces extérieures des ponts sur plusieurs plans est
30 obtenue en partie par une variation de leur épaisseur et en partie par un passage pratiqué dans la platine.

4. Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce qu'il comporte au moins deux
35 ponts reliés entre eux au voisinage de leur assise seulement, mais délimités extérieurement par des surfaces situées dans des plans différents.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH CO. S. A.

Mandataires: IMER, DÉRIAZ & Cie., Genève.

Fig. 1.

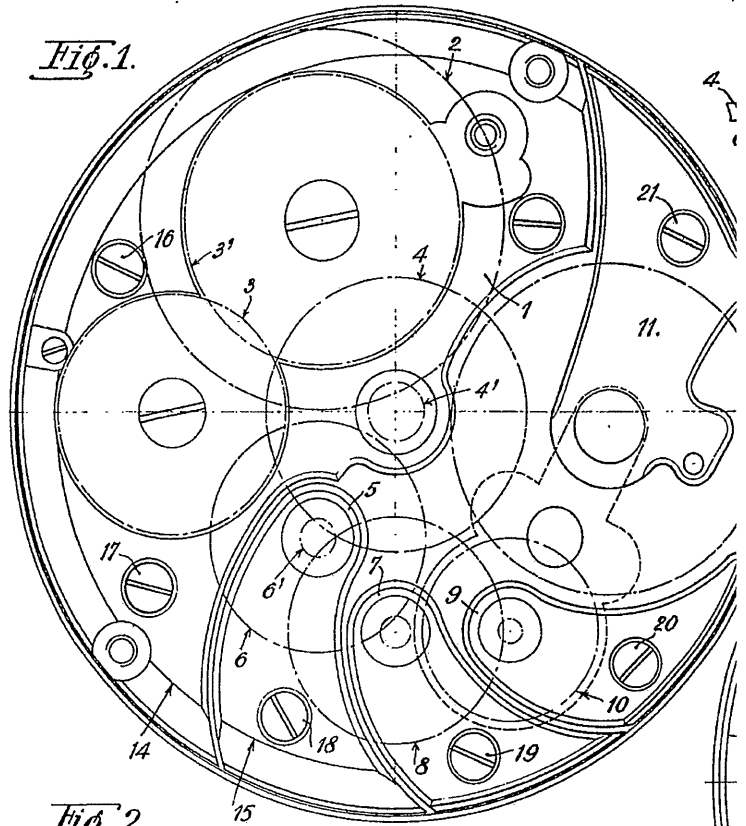


Fig. 2.

